

et notre activité pour le lui offrir. Néanmoins, ce repos ne suffit pas pour sanctifier le dimanche. S'il a pour effet de donner du temps pour servir Dieu, il est naturel de consacrer ce temps au service divin. Que faut-il faire pour sanctifier le dimanche ? L'Eglise nous l'a dit avec autorité. La première et principale chose, la seule même rigoureusement exigée, c'est l'assistance à la messe.

De tout temps, le sacrifice a été l'acte fondamental du culte public. Avant Jésus-Christ, il était déjà obligatoire. Ce divin Sauveur, loin d'abolir une pratique si excellente, a établi un sacrifice destiné à remplacer tous les autres : c'est la messe, représentation, renouvellement et application du sacrifice de la croix. Il a fait à tous ses disciples une obligation d'y assister : car, après l'avoir institué, il ajouta : *Faites cela en souvenir de moi*. Seulement il n'a pas fixé, dans l'Evangile, du moins, le temps où nous devons remplir ce devoir. L'Eglise l'a fait en son nom. Elle nous déclare que nous ne pouvons passer plus de sept jours sans aller à la messe ; et que, s'il nous est impossible d'y assister plus souvent, il faut au moins le faire chaque dimanche.

Mais comment devons-nous entendre la sainte messe ?

D'abord, il faut l'entendre *entièrement*. Pour satisfaire pleinement au précepte, il faut assister à la messe depuis le commencement jusqu'à la fin. En manquer une partie est toujours un péché. Le péché est grave ou léger, suivant que la partie omise est importante ou minime. On regarde généralement comme coupable de péché mortel celui qui arrive après l'Evangile, ou qui sort avant la communion. Lorsqu'on est arrivé à la messe après l'Evangile, on doit entendre une autre messe, s'il y en a une, ou, du moins, la partie à laquelle on n'a pas assisté. Il faut cependant que la consécration et la communion soient de la même messe. S'il n'y a pas d'autre messe, celui qui arrive en retard doit entendre au moins le reste de sa messe. L'impossibilité de payer une dette entière n'est pas une raison pour n'en point acquitter ce qu'on peut.

En second lieu, il faut entendre la messe *dévotement*. Il ne suffit pas d'y assister *de corps*, on doit surtout y assister *en esprit*. Pour cela, il faut d'abord éviter tout ce qui serait incompatible avec l'exercice d'un acte religieux : ce n'est pas entendre la messe que d'y dormir ou de s'y occuper de choses profanes. De plus, il faut avoir l'intention sincère d'honorer Dieu en participant